



L'EXPERIENCE DE VIE UN SAVOIR COMPLEMENTAIRE

20 décembre 2016

CYNTHIA LEWIS

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal



MMFIM

Ces articles – rédigés en deux volets par Cynthia Lewis – décrivent l'importance de l'inclusion sociale des personnes avec expérience de vie en itinérance, notamment dans les décisions stratégiques les concernant, et abordent les prémices de la 1^{re} phase du comité de citoyens avec expérience de vie en itinérance du MMFIM; initiées et coordonnées par la chercheure, de 2015 à 2016.

Les articles peuvent être consultés sur le site : mmfim.ca

L'EXPÉRIENCE DE VIE

Un savoir complémentaire pour contrer l'itinérance – volet 1

Si la voix des personnes en situation d'itinérance a été traditionnellement absente des programmes et des décisions les concernant, il est désormais reconnu que leur participation apporte un regard complémentaire à la recherche de solutions visant à contrer le phénomène dans les communautés. Ce changement de mentalité coïncide avec des mouvements revendicateurs concernant les droits des personnes marginalisées, ainsi qu'une plus grande sensibilité à l'égard de l'exclusion sociale des individus. Dans quel contexte s'est effectuée cette reconnaissance? Pourquoi inclure la participation des personnes avec expérience de vie en itinérance? Quels sont les défis et les pistes d'amélioration à envisager pour favoriser leur participation? Existe-t-il des initiatives qui valorisent cette approche au Québec et au Canada? Ce premier volet, d'une série de deux articles, se concentre sur l'importance de l'inclusion sociale et du savoir expérientiel des individus dans une démarche visant mettre fin à l'itinérance dans les communautés.

« To have rights of homeless people respected, there needs to be a shift in our culture. As it is right now, homeless people are viewed not as worth less but as worthless. »¹
(Daniel, membre du groupe-conseil, MMFIM)

Contexte

Lorsque nous nous intéressons au contexte historique de l'[itinérance](#), et aux enjeux sociaux qui en découlent, la littérature nous rappelle que celle-ci n'a soulevé que très peu d'intérêt au Canada avant les années 1980 ([Hulchanski, 2009](#)). Au début des années 1970, ainsi que durant les décennies suivantes, une série de décisions politiques culmineront avec la cessation du programme de subvention aux logements sociaux de 1995. Ces nouvelles orientations politiques auront de lourdes conséquences sur l'exclusion sociale des individus les plus fragilisés et sur l'augmentation de la population itinérante dans les différentes provinces canadiennes ([Gaetz et al. 2013](#)).

¹ En exergue dans le texte, extrait d'entretiens tirés des ateliers de travail du groupe-conseil en 2016.

Devant cette situation d'urgence, des coalitions se sont formées pour contrer le phénomène dans les communautés. Au Canada, des organisations ont élaboré des plans d'action pour « mettre fin à l'itinérance » et ont plaidé pour que la voix des personnes sans abri soit incluse dans les stratégies visant à contrer cette problématique ([Edmonton Committee to End Homelessness, 2009](#) ; [Calgary Homeless Foundation, 2011](#) et [Greater Victoria Coalition to End Homelessness, 2012](#)). En Europe, la Fédération nationale des organismes travaillant avec les personnes sans abri a également souligné l'importance de reconnaître l'inclusion des personnes touchées par l'itinérance, notamment en ce qui a trait au droit de faire entendre leurs opinions et leurs perspectives dans les stratégies les concernant.

« [L'inclusion sociale] est basée sur la conviction que les personnes ont le droit d'avoir leur mot à dire sur la manière dont les services qu'elles utilisent sont mis sur pied et fonctionnent, et sur le fait que les personnes défavorisées socialement ou économiquement sont souvent confrontées à des barrières en matière de prise de décision. » (FEANTSA, 2013).

Sur cet angle, le concept d'inclusion sociale est perçu comme étant à la fois un déterminant important de la santé globale des individus, mais aussi comme étant un processus dynamique qui influence l'accès au droit, à la capacité d'agir et aux ressources essentielles ([WHO | Europe, 2015](#)).

« Rien pour nous, sans nous » : un mouvement issu de la marginalité

Dans les années 1990, le slogan « Rien pour nous, sans nous » a été utilisé pour véhiculer l'idée qu'aucune politique ne devait être décidée sans la participation pleine et entière des individus concernés (UN Chronicle, 2004). Initiés dans les sphères des personnes handicapées et des personnes avec des troubles de santé mentale, les principes de l'inclusion sociale se sont étendus par la suite vers les regroupements de personnes aux prises avec le VIH/SIDA, les usagers de drogues illicites et ceux vivant une situation d'itinérance.

Plus récemment, la [Commission canadienne en santé mentale](#) a élaboré des stratégies en matière d'inclusion sociale. Parmi ces principes directeurs, la Commission souligne l'importance de favoriser la création de regroupements de personnes marginalisées, afin que leurs voix soient incluses dans les décisions et les planifications les concernant. De même, les personnes avec expérience de vie en itinérance ont apporté une contribution significative au projet pancanadien [At Home/Chez Soi](#), notamment sur le plan de la

recherche et du soutien auprès des participants. Par exemple, sur le site At Home/Chez Soi de Toronto, un [comité](#) a été élaboré en 2010 pour assurer la participation active des personnes ayant vécu l'itinérance dans tous les aspects du projet. Si plusieurs auteurs ont tenté d'énumérer les bénéfices de l'inclusion sociale dans le domaine de l'itinérance, les chercheurs Trudy Norman et Bernadette Pauly nous rappellent à ce propos que :

« Without the voices of those impacted by homelessness, there is a risk that important understandings essential to the development of effective solutions to homelessness will remain obscured. » (2013 : 136)

Pourquoi inclure la participation des personnes ayant une expérience vécue en itinérance?

La participation des personnes avec expérience de vie – qu'il s'agisse de l'itinérance, de la santé mentale, des toxicomanies ou d'un autre domaine – entraîne de nombreux avantages.

Pour les planificateurs et les décideurs politiques, les fournisseurs de services et les chercheurs, la participation des personnes vivant (ou ayant vécu) l'itinérance permet d'offrir une perspective complémentaire pour contrer le phénomène dans les communautés (Sakamoto, et al., 2008). Elle renforce la mise en œuvre des plans d'action et des services offerts (The Homeless Hub, 2015), notamment par une prise de décision plus éclairée et des politiques sociales plus ouvertes et démocratiques (Waterloo – Social Services, 2012). Elle contribue aussi à rehausser la crédibilité des démarches et des pistes de solutions retenues (Homelessness Partnering Strategy Directives 2014-2019).

Pour les personnes concernées, l'individu tire un avantage ou une autonomie personnelle de son implication, particulièrement en acquérant davantage de confiance, de connaissances, de compétences et/ou une sensibilisation accrue de ces réalités (Lived Experience Advisory Council, 2016 ; INSPQ, 2016). Cela s'ajoute à ce qu'il peut tirer comme avantage à plus long terme, notamment grâce à une amélioration des politiques, des pratiques et des services offerts sur le terrain (Commission de la santé mentale du Canada, 2011).

Pour les collectivités, la participation de personnes marginalisées au sein de la société permet d'améliorer la sensibilisation et les perceptions de certains phénomènes tels que l'itinérance, la pauvreté ou les problématiques de santé mentale, ainsi que de corriger les images et de dissiper les mythes et les stéréotypes qui s'y rattachent (Buck, et al., 2004; FEANTSA, 2013).

En somme, l'inclusion des personnes vulnérables et marginalisées – sur le plan individuel, politique et social – constitue une manière d'assurer la valorisation de l'expérience vécue des personnes qui ont une perception unique des services que nous gérons et des politiques que nous instaurons pour leur mieux-être. En tenant compte de leur expertise de vie, nous nous assurons que la qualité et l'efficacité des services offerts sont au rendez-vous, mais aussi nous nous assurons de l'amélioration des démarches politiques les concernant. Néanmoins, si l'inclusion sociale des personnes marginalisées est souhaitable, de nombreux défis sont encore à relever en la matière.

Défis et pistes d'amélioration pour mobiliser la participation des personnes avec expérience de vie en itinérance

La mobilisation citoyenne est particulièrement importante pour l'engagement des individus marginalisés. Cela demande aux décideurs politiques, aux gestionnaires, aux citoyens et autres acteurs du milieu de développer : « [...] *une meilleure compréhension des réalités auxquelles sont confrontés ces individus, des enjeux sur lesquels ils peuvent agir et des conditions de réussite pour ces actions* » ([INSPQ, 2016 : 34](#)), en particulier, dans la création d'espaces de dialogues dans lesquels les citoyens vivant (ou ayant vécu) une situation d'itinérance pourront participer en tant qu'experts de vie et « source d'innovation » sociale.

[Dans un mémoire déposé en janvier 2016](#), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) nous rappelle que le défi le plus important consiste à faire en sorte que les individus marginalisés prennent eux aussi part aux décisions à travers une participation active à la vie collective et communautaire. Toutefois, associer les citoyens à l'élaboration de démarches de développement demande des espaces organisés. Pour relever ce défi :

« [...] les pouvoirs publics comme les organisations et les citoyens devront consentir des efforts accrus pour lever les obstacles à une plus large participation citoyenne au processus décisionnel (INSPQ – 2016 : 35).

Parmi les efforts à retenir dans l'élaboration de stratégies locales en matière de lutte pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, l'INSPQ énumère quelques pistes d'amélioration pour favoriser la mobilisation des individus à leur milieu de vie, par exemple : (1) dans la façon dont le pouvoir sera partagé et réparti lorsqu'il est question de prises de décisions, de distribution des ressources et de définition des objectifs du projet et des résultats; (2) dans les modes de coopération et de concertation entre citoyens, élus locaux et institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales

et (3) par l'accompagnement des citoyens dans la mise en œuvre de projets et la gestion des enjeux qui y sont rattachés.

Malgré cette volonté, il existe très peu d'initiatives qui permettent d'inclure le savoir expérientiel des individus marginalisés, en particulier dans les démarches visant à contrer l'itinérance au Canada (Norman et Pauly, 2013).

Initiatives au Canada et au Québec

Parmi les rares initiatives canadiennes et québécoises qui s'inscrivent dans une vision inclusive et participative des personnes avec expérience de vie en itinérance, citons en deux.

Le [Lived Experience Advisory Council](#) qui est un regroupement d'individus pancanadien dont le principal objectif est de faire reconnaître l'apport des personnes avec expérience vécue en itinérance auprès des fournisseurs de services, des décideurs politiques et des chercheurs. En 2016, le regroupement a élaboré un premier guide relatant [les sept principes d'inclusion et de leadership des personnes avec expérience de vie en itinérance](#). Cette initiative visait à sensibiliser les communautés à l'importance d'inclure l'expertise et la participation des personnes vivant (ou ayant connu) une situation d'itinérance dans les démarches et les décisions visant à contrer le phénomène au Canada. Le regroupement et ses membres ont d'ailleurs présenté les points saillants de ce document lors de la conférence [de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, à London](#) (Ontario) en novembre 2016.

Les [Porte-Voix du rétablissement](#) – L'Association québécoise des personnes vivant (ou ayant vécu) un trouble mental – a pour mission de regrouper en association nationale les personnes vivant un trouble mental, de les consulter et de les représenter afin de promouvoir et défendre leurs intérêts. Parmi leurs objectifs, notons en particulier de favoriser la participation et déléguer des représentants des personnes vivant ou ayant vécu un trouble mental à tous les débats publics ou forums traitant des questions qui les concernent. Cet aspect est renforcé par un programme de formation sur le rétablissement qui se fonde sur le savoir expérientiel et les compétences en matière de rétablissement. Les valeurs de l'Association sont axées sur l'esprit d'ouverture, la collaboration et le partenariat ainsi que la défense des droits et des intérêts de ses membres.

Au printemps 2016, le [Plan d'action en santé mentale 2016-2020 : Faire ensemble et autrement](#), a mis, entre autres, l'accent sur l'approche du rétablissement et la participation citoyenne des personnes vivant ou ayant vécu un trouble de santé mentale dans toute décision les concernant. D'ailleurs, les « Porte-Voix » feront partie des partenaires conviés par la *Direction de la santé mentale du MSSS* afin de nourrir un guide

en matière de participation des personnes utilisatrices de services et des membres de leur entourage à la planification et à l'organisation des services de chaque établissement. Les publications et les bulletins d'information de l'Association des « Porte-Voix » peuvent être consultés [sur son site web](#).

L'EXPÉRIENCE DE VIE :

Un savoir complémentaire pour contrer l'itinérance – Volet 2

L'inclusion sociale des personnes avec expérience de vie en itinérance dans les décisions les concernant a été identifiée comme étant une des actions prioritaires du 1^{er} plan d'action du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. En novembre 2015, la première phase consistait à recueillir des informations sur l'importance de l'inclusion sociale d'individus marginalisés aux activités du MMFIM, ainsi que de sonder l'intérêt d'un regroupement de citoyens avec expérience de vie en itinérance. Ce dernier volet, d'une série de deux articles, se concentre sur la première année de la démarche.

“I would like to be part of the solution in resolving social problems and that would include being visible and having a voice in the community”²
(Gabriela, membre du groupe-conseil, MMFIM)

Comment inclure la participation des personnes avec expérience de vie en itinérance?

L'établissement d'un groupe consultatif semble un moyen efficace (et le plus commun) pour assurer la voix et la participation des personnes avec expérience vécue en itinérance dans le processus décisionnel d'une organisation (FEANTSA, 2013). Toutefois, il ne semble pas y avoir de ligne directrice ou de structure standardisée pour le faire (Waterloo – Social Services, 2012). Pour obtenir ces informations, le MMFIM a fait appel à diverses ressources, ce qui a permis de mieux comprendre l'approche « expérience de vie » et de confirmer l'intérêt croissant pour ce type d'initiatives au sein des communautés. Parmi ces diverses ressources, notons :

- Une brève revue de la littérature, qui démontre les limites des ressources disponibles sur le sujet. La plupart des articles consultés proviennent du domaine de la santé mentale et des toxicomanies.
- Des entretiens avec des groupes et des organismes qui favorisent l'inclusion sociale de personnes vivant (ou ayant vécu) une situation d'itinérance et/ou une problématique de santé mentale³.

² En exergue dans le texte, extrait d'un entretien tiré des ateliers de travail du groupe-conseil en 2016.

³ Notamment, le Lived Experience Advisory Council du Canada, Les Porte-Voix du rétablissement, Cactus Montréal et le Groupe d'Intervention Alternative par les Pairs (GIAP).

- Des rencontres préparatoires et des ateliers de travail, qui ont permis dans un premier temps de sonder l'intérêt des personnes avec expérience de vie en itinérance et de recruter les premiers membres du groupe-conseil.

L'ensemble de ces informations colligées a permis d'articuler une démarche à suivre dans l'élaboration du projet et de préciser les défis et les considérations logistiques à retenir pour la première phase du projet.

Les faits saillants de la première phase du projet : démarches, apprentissages et défis

- Il existe plusieurs manières de **recruter les membres** d'un groupe-conseil, chaque façon comporte son lot de défis (Waterloo – Social Services, 2012 & Godrie, 2014). Pour le projet, le MMFIM a profité de la conférence montréalaise de *l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance* (2-4 nov. 2015) pour recruter directement auprès des organismes communautaires du réseau en itinérance de Montréal. Ce recrutement – par « référence communautaire » – a eu comme avantage de faciliter la mise en contact avec les individus; d'assurer l'expérience vécue en itinérance; de sélectionner des personnes qui fréquentaient (ou avaient fréquenté) les services offerts sur le terrain et qui, pour certaines, travaillaient déjà dans un cadre plus structuré à titre de pair-bénévole ou de pair-aidant.
- **La première rencontre** avec les membres potentiels du groupe-conseil a été l'étape la plus importante de la démarche puisqu'elle peut déterminer la pérennité du groupe et la réussite des objectifs (FEANTSA, 2013). Elle a également représenté une opportunité pour les individus d'obtenir de l'information concrète sur le MMFIM : vision, objectifs et actions sur le terrain; ainsi que de comprendre les contours du projet (Waterloo – Social Services, 2012). Cette première rencontre a permis aussi de développer une cohésion de groupe et un sentiment de confiance entre les membres et le MMFIM (Sakamoto, et al., 2008). Pour l'occasion, il a été utile d'annoncer clairement les grandes lignes du projet : la philosophie, les objectifs attendus et les activités des futures rencontres. Ce document a permis une première discussion ouverte avec les membres potentiels du groupe-conseil, les fonctions et rôles attendus par les différentes parties en présence et d'apporter des modifications, le cas échéant.
- **Le nombre d'individus dans le groupe** peut avoir un impact sur la dynamique et le degré d'inclusion des participants. Généralement, il est établi que le nombre idéal de personnes au sein d'un groupe-conseil se situe autour de 6 à 12 membres

- (Waterloo – Social Services, 2012). Aussi, la taille du groupe peut fluctuer dans le temps, ce qui peut affecter la dynamique des rencontres et l'inclusion des personnes. L'expérience de la première phase du projet a démontré que certaines différences sociodémographiques des participants peuvent également influencer la taille du groupe dans le temps (attrition du nombre), particulièrement la mixité des langues parlées et celle des expériences vécues. Si l'inclusion des différents visages en itinérance est souhaitable dans un groupe-conseil, elle ne doit pas se faire au détriment des individus et de la pérennité du projet (The Homeless Hub, 2015). Pour contrer ce défi, il convient de segmenter le groupe à l'occasion et/ou de rechercher un point commun expérientiel entre les participants (genre, âge, langue parlée ou degré d'itinérance).
- **La localisation** des rencontres doit être accessible et convenable aux individus et à la taille du groupe. Il est important de déterminer l'endroit en fonction de la proximité des moyens de transport en commun, dont plusieurs des participants dépendent. À ce propos, le MMFIM a tenu ces rencontres dans les locaux des organismes communautaires du réseau en itinérance à Montréal, ce qui a permis de profiter de plusieurs avantages pour le groupe-conseil, notamment : de favoriser la connaissance des services offerts sur le terrain; de stimuler la possibilité de tisser de nouveaux liens avec le personnel communautaire et de futurs membres potentiels; de permettre de faire connaître le groupe-conseil et ses membres et d'offrir un endroit plus stimulant où les individus se sentent plus à l'aise.
 - **La fréquence** et le temps alloué aux rencontres sont généralement établis lors d'une réunion mensuelle qui dure de deux à trois heures. Ces paramètres logistiques peuvent varier selon la taille du groupe et le type/la forme de l'activité proposée. L'expérience de la première phase du projet a démontré l'importance de conserver une consistance dans la fréquence/durée des rencontres au fil du projet et de s'assurer que les dates et les heures de réunion conviennent à tous. De même, il est important de prévoir des moments de récupération (pauses) et de respecter l'horaire établi (début et fin) pour chacune des réunions.

Comment assurer la pérennité du projet au fil du temps?

- **La participation.** Une des premières conditions de réussite pour assurer la pérennité du projet au fil du temps est d'éviter que la participation du groupe ne soit que purement formelle ou unidirectionnelle. Il faut donc s'assurer d'une certaine diversité des activités proposées, que celles-ci comportent des avantages à la fois pour l'organisation (MMFIM) et à la fois pour les individus, et qu'elles ont

- un impact à un ou plusieurs niveaux (pratique, politique et de la perception). Il faut donc éviter la « lassitude d'être consulté » chez les membres du groupe-conseil en fournissant des résultats tangibles de leur participation. Par exemple, en soumettant des commentaires après les activités, ce qui permet une certaine reconnaissance de l'avancement, de l'engagement et des aptitudes des personnes au projet.
- **La documentation.** Au regard de la première considération soulevée, il est opportun de tenir un journal de bord ou une grille d'évaluation qui permettra de documenter le projet au fil du temps. Celui-ci doit inclure – pour chaque rencontre – un descriptif daté des activités; les objectifs à atteindre pour sa réalisation; les principaux défis rencontrés, les décisions prises et une brève évaluation des avancements/accomplissements du groupe-conseil. En guise de complémentarité, une grille évaluative (trimestrielle et/ou annuelle) du projet peut être établie par les membres.
 - **La communication** – entre l'organisation et le groupe-conseil – doit être maintenue entre chaque réunion. Celle-ci permet d'informer le groupe (date, heure, activités, etc.), d'obtenir de la rétroaction sur les rencontres (agenda, objectif ou autres) ou de la documentation supplémentaire sur les sujets abordés lors des rencontres. Il est donc important de trouver une forme communicationnelle qui convienne à tous et qui n'exclut pas certains membres du groupe-conseil. En ce sens, l'utilisation du courriel ou du téléphone peut représenter une barrière importante pour certaines personnes qui n'y ont pas accès. Il faut aborder ce sujet lors de la première rencontre et prendre les coordonnées, le cas échéant. La confidentialité des conversations et des informations est de mise.
 - **La collaboration, la mise en relation et le réseautage** entre les membres du groupe-conseil, entre le groupe-conseil et l'organisation et entre le groupe-conseil et la communauté est vitale pour construire un regroupement de personnes mobilisées, impliquées et dynamiques. Pour ce faire, la participation des membres à des forums, des conférences, des consultations publiques ou autres activités – en matière d'itinérance, de logement et/ou de pauvreté –, permet de faire reconnaître l'expertise du groupe-conseil, de créer des opportunités d'échanges et d'actualiser les connaissances des membres sur le continuum des services offerts et sur les différentes stratégies mises en place pour contrer l'itinérance. De même, l'élaboration d'outils de réseautage, tels que des cartes de visite ou une brochure – résumant l'historique et les objectifs du projet – permet également de faciliter la collaboration et la mise en relation des membres du groupe-conseil.

- **La rémunération** et les encas (nourriture et rafraîchissements) sont deux facteurs d'importance pour maintenir et assurer la participation des membres au groupe-conseil, puisqu'ils soulignent les efforts des participants au projet (Canadian HIV/AIDS Legal Networks, 2006). Pour la première phase de l'initiative, le MMFIM a fixé la rémunération des membres à 15,00 \$ l'heure et un budget pour les encas, le matériel et le transport en commun.
- **La formation** peut être souhaitable pour fournir des outils supplémentaires aux membres du groupe-conseil qui désirent s'impliquer plus activement dans l'organisation lors des conférences et des colloques, notamment pour présenter les objectifs du projet face à un auditoire ou à des journalistes.
- **L'esprit d'ouverture** est une qualité essentielle à la poursuite d'un projet, notamment lorsque les membres du groupe-conseil ont des expériences et des perceptions différentes face au phénomène de l'itinérance (Godrie, 2014). Un des plus grands défis que le groupe a rencontrés lors de cette première année a été non seulement de juxtaposer des parcours de vie diversifiés en itinérance, mais aussi d'intégrer des personnes travaillant dans le domaine et n'ayant aucune expérience « vécue » du phénomène. Cette mixité des regards, entre savoir expérientiel et savoir professionnel, a été une des forces du comité, mais a aussi ouvert vers de vives discussions lors des ateliers de travail. Ces moments de ventilations ont permis de dissiper des lieux communs face à la notion de « vécue » — qu'elle soit expérientielle ou professionnelle — en matière d'itinérance, sur l'importance d'une inclusion sociale bidirectionnelle et sur la nécessité d'intégrer une diversité des approches pour comprendre les enjeux et le phénomène.

La seconde phase de la démarche

Depuis septembre 2016, l'initiative se concentre sur le recrutement de nouveaux membres et la participation active du comité aux travaux du MMFIM. Voici un aperçu du calendrier des activités réalisées lors de la session d'automne (sept. à déc. 2016) :

Groupe-conseil	Activités et échéancier
Ateliers de travail mensuel	<p>« L'inclusion sociale » — sept. 2016</p> <p>« <i>En route vers London</i> (Ontario – l'ACMFI) » — oct. 2016</p> <p>« Retour sur la conférence de London » — nov. 2016</p> <p>« Bilan annuel et amélioration du projet » — déc. 2016</p>
Élaboration d'outil de réseautage	Carte de visite pour les membres et brochure sur l'historique et les objectifs du projet
Participation à des évènements	« La Nuit des sans-abri à Montréal », oct. 2016
Participation à des conférences	Obtention de 4 bourses de participation pour la conférence de « <i>L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance</i> » — London (Ontario) du 2-4 nov. 2016
Participation à des travaux du MMFIM	Mémoire du MMFIM sur la « Politique de développement social de la Ville de Montréal », déc. 2016

RÉFÉRENCES

Buck, D., Rochon, D., Davidson, H., McCurdy, S. and al. (2004). *Involving Homeless Persons in the Leadership of Health Care Organization*. *Qualitative Health research*, Vol. 14, N°4 : 513-525.

Canadian HIV/AIDS Legal Network (2006). *Nothing about us without us: Greater meaningful involvement of people who use illegal drugs. A public health, ethical, and human rights imperative*. Canada : Canadian HIV/AIDS Legal Network.

FEANTSA (2013). *Participation Toolkit : Participation Project : « Participation Sans Toi (t)?! »* European Commission: International network of homeless services.

Godrie, Baptiste (2014). *Chapitre 9 – L’histoire du conseil de pairs*. Dans, *Savoirs d’expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale. 2^e partie — Description du cas à l’étude : Le projet Chez-soi*. Université de Montréal, Thèse doctorale, département de sociologie : 429p.

Homelessness Partnering Strategy Directives 2014-2019, Government of Canada – Employment and social development Canada [Directive 13: persons with Lived Experience (PWLE) of Homelessness] : <http://www.edsc.gc.ca/eng/communities/homelessness>.

Homeless link (2011). *Homelessness and Health: Resources to support peer activity*. London, Groundswell, Inclusive solutions to homelessness.

Hulchanski, J. David (2009). *Homelessness in Canada : Past, Present, Futur*. Conference keynote address, Growing Home: Housing and Homelessness in Canada University of Calgary : 18

Institut national de santé publique du Québec (2016). *Améliorer les interventions en faveur de la solidarité, l’inclusion et la santé*. Mémoire déposé dans le cadre de l’élaboration du troisième plan d’action gouvernemental pour la solidarité et l’inclusion sociale au Québec. Gouvernement du Québec, Direction du développement des individus et des communautés et Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications.

Lived Experience Advisory Council. (2016). *Nothing about us without us: Seven principles for leadership and inclusion of people with lived experience of homelessness*. Toronto : The Homeless Hub Press.

Mental Health Commission of Canada (2011). *Stigma, Discrimination, and PWLE knowledge*. Discussion Report, National Consumer Panel, At Home/Chez Soi Project.

Norman, Trudy et Bernie Pauly (2013). *Including people who experience homelessness: A scoping review of the literature*. International Journal of Sociology and Social Policy 33(3/4) :136-151

Regional Municipality of Waterloo, Social Planning, Policy and Program Administration (2012). *Lived Experience as Expertise: Considerations in the Development of Advisory Groups of People with Lived Experience of Homelessness and/or Poverty*. Waterloo, ON : Regional Municipality of Waterloo.

Sakamoto, I., Khandor, E., Chapra, A., Hendrickson, T., Maher, J., Roche, B. & Chin, M. (2008). *Homelessness – Diverse Experiences, Common Issues, Shared Solutions: The Need for Inclusion and Accountability*. Toronto : Factor-Inwentash Faculty of Social Work, University of Toronto.

The Homeless Hub (2015). *Homelessness is Only One Piece of My Puzzle: Implications for Policy and Practice*. Inclusion Working Group, Canadian Observatory on Homelessness (Eds), Toronto: The Homeless Hub Press.